

CTPS Dracénie-Provence-Verdon
Association Loi 1901
Enregistrée à la Préfecture de Toulon W831011037

Bulletin de vote pour l'assemblée générale ordinaire
du 18 juin 2026 à 19h30

Rappel important :

Aux termes des statuts (Article 10.1), l'Assemblée Générale délibère valablement lorsqu'un quorum de la moitié des adhérents est présent ou représenté. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des voix des adhérents présents ou représentés.

Adhérent.

Nom/Prénom :

Adresse :

AGO1. Bilan moral de l'exercice écoulé

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

AGO2. Bilan financier et approbation des comptes 2025

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Vote de l'adhérent :

Pour	Contre	Abstention

AGO3. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau.

Vote de l'adhérent :

Pour	Contre	Abstention

AGO4. Présentation des projets pour l'exercice en cours

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

AGO5. Approbation du budget pour l'exercice en cours.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté.

Vote de l'adhérent :

Pour	Contre	Abstention

AGO6. Fixation du montant de la cotisation 2027.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le montant de 20€ pour la cotisation annuelle à l'association.

Vote de l'adhérent :

Pour	Contre	Abstention

Résolution AGO7. Renouvellement du bureau, collège 1.

Le président rappelle que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 10 administrateurs élus et des adhérents disponibles, et par un bureau de 6 membres élus par l'assemblée générale.

Seuls les professionnels de santé, personnes physiques, peuvent être élus au bureau. L'ensemble des adhérents ont eu la possibilité de présenter leur candidature.

Les six candidats pour les six postes du Bureau de l'association pour la période du 19 juin octobre 2026 au 18 Juin 2029 sont:

Melin Alexandre, Président
Tessier Caroline, Vice-Président,
Staerk Aurelie, Trésorière
Albert Sarah, Trésorière adjointe,
Schlegel Laurent, Secrétaire,
Pédraï Nathalie, Secrétaire adjointe

Vote de l'adhérent :

Pour	Contre	Abstention

Résolution AGO8. Renouvellement des administrateurs, collège 2.

Nos statuts prévoient la répartition des sièges au conseil d'administration selon trois collèges en vue représenter au mieux les différents acteurs médico-sociaux du territoire.

Pour le collège 2 (structures de soins coordonnées), l'association n'a reçu aucune candidature.

Résolution AGO9. Renouvellement des administrateurs, collège 3.

Pour le collège 3 (établissements de soins et partenaires) est représenté par deux administrateurs de droit représentant le Centre Hospitalier de la Dracénie et la polyclinique Notre-Dame. Un troisième poste est mis à la décision des adhérents du collège 3 :

Liste des candidatures :

- Association Sendra (SSIAD), Draguignan
- Association « Promo-soins Draguignan »
- EHPAD « La pierre de la fée », Draguignan

Le vote est réservé aux adhérents du collège 3.

Vote de l'adhérent :

Sendra	Promo_Soins	Pierre de la fée	Abstention

AGO10. Pouvoirs

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Vote de l'adhérent :

Pour	Contre	Abstention

Date et signature :